

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze septembre, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 septembre 2022

PRÉSENTS : M. VOY, Mme THIBAUT, Mme GEOFFRION, M. VOGEL, M. MEUNIER, M. COHÉ, M. DEVINCENZI, Mme FOURRÉ, M. BAUDRY, M. DAVID, Mme THÉBAULT, Mme SAUZE, Mme SALLÉ, Mme RENELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. CUBAUD donne pouvoir à M. VOY,  
M. BILLEROT donne pouvoir à Mme GEOFFRION,  
M. GAUTREAU donne pouvoir à M. VOGEL,  
Mmes MARSAULT, MÉTAIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Bernard COHÉ

Les comptes rendus des conseils municipaux des 4 juillet 2022 et 18 juillet 2022 sont adoptés à l'unanimité.

**Décisions prises par monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attribution :**

En vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, les décisions municipales suivantes ont été prises depuis le dernier conseil :

- Achat d'un chauffe-eau électrique – Cinelli Mathieu pour un montant de 3 035, 57 € TTC
- Achat de 30 tables polyéthylène – Comat & Valco pour un montant de 3 098, 88 € TTC

-----

Avant de débiter l'ordre du jour, monsieur le Maire souhaite informer les élus et réagir au courrier anonyme qui a été adressé au Ministère de l'Environnement, à Mme la Préfète des Deux-Sèvres et aux rédactions de la Nouvelle République et du Courrier de l'Ouest. L'expéditeur de ce courrier fait état de l'arrosage des trois stades communaux pendant l'été, par une entreprise locale, avec de l'eau pompée dans les rivières. Monsieur le Maire tient à préciser et à corriger qu'un seul stade a été arrosé et uniquement avec l'eau des réserves communales. Suite à cette délation, monsieur le Maire s'est entretenu avec Madame la Sous-Préfète qui lui a confirmé que la commune n'avait pas enfreint la loi. L'équipe municipale a toujours privilégié le dialogue c'est pourquoi monsieur le Maire aurait apprécié que cette personne prenne rendez-vous pour en discuter plutôt que d'adresser un courrier sous couvert d'anonymat.

**1. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2021**

Monsieur Christian Vogel présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la crise sanitaire la collecte des déchets verts a été mise en place aux services techniques. Ce service est maintenu car très apprécié des citoyens. Les déchets verts peuvent donc être déposés, aux services techniques, les lundis et vendredis de 10h à 12h.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.

## **2. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

Madame Catherine Thibault présente au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 janvier 2022, approuvant les modifications apportées aux statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022,

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2022, portant modification des statuts de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 20 juin 2022 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- La restitution des sites de la Fazilière et les abords de Sèvre à la commune de Vernoux-en-Gâtine
- La restitution du site du Terrier du Fouilloux à la commune de St Martin du Fouilloux
- La restitution des ouvrages hydrauliques à la commune de Parthenay
- La restitution de la compétence « aménagement, entretien et valorisation des sentiers de randonnée »
- La restitution de la compétence « participation et accompagnement des structures d'accompagnement et d'insertion professionnels des jeunes dont les « écoles de la deuxième chance »

Vu le rapport de la CLECT transmis par la Communauté de communes Parthenay-Gâtine ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de la CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 20 juin 2022,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport.

## **3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET 2022 COMMUNE**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 2 ci-dessous, du budget de la commune de l'exercice 2022.

DÉSIGNATION	COMPTES	INVESTISSEMENT DÉPENSES	
Installation mat. et outillage	2315/0011	- 2 000 €	
Autres installations	2158/0030		+ 2 000 €
Installation de voirie	2152/0011	- 6 000 €	
Autres immo. Corporelles	2188/0030		+ 6 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter la décision modificative n° 2 du budget de la commune de l'exercice 2022,
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Madame Catherine Geoffrion fait un point sur les manifestations à venir et les besoins en bénévoles :

- ♦ Dimanche 18 septembre : randonnée « L'Automnale » organisée par la CCPG et l'un des trois parcours traverse la commune ⇒ besoin de 4 ou 5 bénévoles,
- ♦ Samedi 1<sup>er</sup> octobre : repas CCAS ⇒ besoin de bénévoles pour la préparation de la décoration, le service, le rangement...etc,
- ♦ Samedi 15 octobre : soirée placée sous l'égide du Téléthon dont le thème est la couleur. Au programme de cette journée : marche avec verre de l'amitié offert à l'issue de la randonnée, restauration sur place et feu d'artifice en soirée ⇒ besoin de bénévoles pour l'installation, rangement...etc.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Varenne a été recrutée au poste de directrice de l'EHPAD suite au départ de M. Courlivant.

Date du prochain conseil municipal : lundi 17 octobre 2022.

La séance est levée à 21h58.